

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B507-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B507

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accès à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Équilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accession à la propriété à coût maîtrisé, la Communauté du Pays d'Aix souhaite :

- attribuer 88 000 €, pour vingt deux projets d'acquisition réalisés par des particuliers,
- soutenir le Crédit Foncier de France pour la mise en place de dix prêts bonifiés de 4 000 € chacun, pouvant être valorisés à hauteur de 25 000 € sur 12 ans.

Exposé des motifs :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts soutenus par la Communauté du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place depuis 2009 un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- une aide à la personne de 4 000€,
- une aide plafonnée à 4 000 €, versée à tout organisme bancaire, qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » pouvant atteindre 25 000€ sur 12 ans. Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire de la CPA.

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, les candidatures suivantes ont été retenues :

A) Concernant les aides directes à la personne : 22 dossiers

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Énergétique	Notaire
Mme DESMARIÉS et M. MONDOLONI	157 allée de la vieille ferme Village du Soleil Puyriscard	AIX EN PROVENCE	ANCIEN	T4	D	Maître VALOIS
Mme HUEBER et M. MORIN	Parc de la Duranne Haute Rond point de l'aigle de Bonelli	AIX EN PROVENCE	NEUF	T3	RT2012	Maître COURANT
Mme CALLEJON	Résidence TERRA – Parc de la Duranne	AIX EN PROVENCE	NEUF	T3	RT2012	Maître COURANT
Mme THACH	Aix Duranne Naturellement Rue des Prix Nobel	AIX EN PROVENCE	NEUF	T3	RT2012	Maître COURANT
Mme VINGIANO et M. VIRICEL	Résidence le Clérissy II Bât A 65 rue Augustin Fresnel La Duranne	AIX EN PROVENCE	NEUF	T3	RT2012	Maître BRINES BASS
M. REUCHE et M. PAOLETTI	Le Ciello Rue Lagremeuse La Duranne	AIX EN PROVENCE	NEUF	T3	RT2012	Maître COURANT
M. CHAUPITRE et Mme DALBIN	385 avenue Auguste Fresnel	AIX EN PROVENCE	NEUF	T3	RT2012	Maître COULOMB
M. GIRAUD CLAUDE et Mme ABOUBACAR	Résidence la Beauvalle 4 rue Frédéric Rosa	AIX EN PROVENCE	ANCIEN	T3	C	Maître GIRAULT
Mme DEZANET	2 avenue de la cascade	AIX EN PROVENCE	ANCIEN	T3	D	Maître CASANOVA GRENIER
M. TAN	9 rue Général Maurice Daboval	AIX EN PROVENCE	ANCIEN	T3	C	Maître RAYBAUDO
Mme NIKITAS	385 avenue Auguste Fresnel La Duranne	AIX EN PROVENCE	NEUF	T2	RT2012	Maître COSTE PASERO
Mme QUETGLAS et M. BONNEFOND	Parc de la Duranne Haute Rond point de l'aigle de Bonelli Résidence Lumine	AIX EN PROVENCE	NEUF	T3	RT2012	Maître COURANT
Monsieur BELTRANDO et Madame RAINA	150 avenue Jean et Marcel Fontenaille	AIX EN PROVENCE	NEUF	T3	RT2012	Maître COURANT

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Énergétique	Notaire
Mme RIOLET	Les Résidences du Chateau Quartier les Fourches	CHATEAUNEUF LE ROUGE	NEUF	T2	RT2012	Maître JAUME
M. JEAN ANGELINI et Mme GALLO	Les résidences du Chateau Quartier les Fourches	CHATEAUNEUF LE ROUGE	NEUF	T3	RT2012	Maître BROT
M. CAZALBON et Mme VERDIYAN	Chemin des Vertus Lieu dit Font d'Aumury et Masse	FUVEAU	NEUF	T4	RT2012	Maître PALLINCOURT
M.CHAMOILLE et Mme JAKUBEC	1 chemin de Suffer Choix Résidence Colline Lambesc	LAMBESC	ANCIEN	T3	C	Maître GRIMAL
M.SANCHEZ	Traverse du couvent	PERTUIS	ANCIEN	T4	D	Maître FUENTES
M.DOS SANTOS et Mme CRISTANTE	L'Eolienne bât C Lieu dit l'Espigon 487 rue Chanoine Trouillet	PERTUIS	ANCIEN	T3	C	Maître TADDEI
Mme FIZE et M.RODRIGO	Chemin d'Auriol N°1 Les Hauts de Peynier	PEYNIER	NEUF	T6	RT2012	Maître JAUME
M. BARLES et Mme TRNKA	Les Jardins de Saint Cannat Chemin des Fumades	SAINT CANNAT	NEUF	T3	RT2012	Maître GRIMAL
M.FOURNIER et Mme LARCHEZ	21 lotissement Marou Brustiadé	TRETS	ANCIEN	T5	D	Maître GIRALT

B) Concernant les prêts bonifiés : 10 dossiers

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Énergétique
Mme GIMENO et M.ROUX	Parc de la Duranne Résidence le Trèfle Lot n°31B	AIX EN PROVENCE	NEUF	T4	RT2012
Mme PIEDAVENT	Couer de la Duranne Le Bosquet	AIX EN PROVENCE	NEUF	T2	RT2012
Mme CHRISTON	11 avenue Marcel Pagnol Résidence le Super Berlioz	AIX EN PROVENCE	ANCIEN	T2	D
M. GARROT et Mme MEDINA	Les Résidences du Chateau Quartier les Fourches	CHATEAUNEUF LE ROUGE	NEUF	T3	RT2012
M. et Mme BASTIEN	Les Résidences du Chateau Quartier les Fourches	CHATEAUNEUF LE ROUGE	NEUF	T5	RT2012
M.GROS	115 rue Henri Silvy	PERTUIS	ANCIEN	T3	D
M.et Mme GUITTONNEAU	5 clos Finel Le Clos des Monges	PERTUIS	NEUF	T4	RT2012
Mme LAUGERO et M. PERREAU	15 rue du Bary et 32 bis rue d'Aix	ROUSSET	ANCIEN	T3	C
Mme SOK	Résidence le Village bât 48 Avenue Camille Pelletan et Jean Moulin	VITROLLES	ANCIEN	T3	C
Mme CHELIHI	Arcade des Citeaux Bâtiment le senanque	VITROLLES	ANCIEN	T3	C

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2014_A215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative à la définition de nouvelles modalités pour l'aide directe à l'accession et pour le prêt bonifié mis en place par la CPA ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 14 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant total de 88 000 euros aux ménages primo accédants concernés sus cités par le biais de leurs notaires ;
- **ATTRIBUER** une aide globale maximale de 40 000 euros au Crédit Foncier, correspondant aux projets d'acquisition des accédants sus cités ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 73-20422 des subventions d'équipement aux personnes de droit privé qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV. 2015